

**NOTE SYNTHÉTIQUE****BUDGETS PRIMITIFS 2021****CIAS de la Communauté des communes MACS**

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

Le contexte étant connu lors de ce débat préalable les budgets primitifs 2021 sont globalement conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil communautaire dans les délais légaux.

En 2021, pour la deuxième année, le CIAS de MACS dispose d'un budget principal et d'un budget annexe. Chacun d'eux a fait l'objet d'une rationalisation maximum des dépenses afin de contenir le besoin de financement extérieur.

Un changement de méthode comptable s'impose face à la nécessité d'équilibre budgétaire applicable en M22 alors même qu'une partie des recettes d'investissement ne sont pas « budgétaires ». En effet, faire supporter à un budget M22 des dépenses d'investissement sans pouvoir générer de recette d'investissement au fur et à mesure de l'amortissement des biens s'entend parfaitement dans le cas d'une gestion en Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). En revanche, cette règle ne permet pas de régénérer la capacité à investir de la structure lorsque la présentation se fait sur la base d'un budget prévisionnel nécessitant le strict équilibre du budget.

Par conséquent, les dépenses d'investissement du SAAD seront désormais réalisées par le budget principal du CIAS. Dans un deuxième temps, dans le but d'afficher le coût réel de chaque activité, le CIAS facturera au SAAD ces charges.

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2021. Elle présente ensuite, sur chaque budget du CIAS, le tableau récapitulatif des montants par chapitres soumis au vote des budgets primitifs en comparaison des budgets de l'année précédente.



Titre I – BUDGET PRINCIPAL DU CIAS

Pour rappel, le principal domaine de compétence du budget principal du CIAS est la « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » du territoire de la Communauté de communes en y menant des missions d'accueil des voyageurs en demande de stationnement, d'entretien des équipements et d'accompagnement et d'éducation des voyageurs accueillis.

Ce budget principal inclus également des charges de direction et d'administration générale du CIAS ainsi que tout projet d'action sociale en dehors du fonctionnement du service d'aide à domicile.

Les recettes de fonctionnement 2020 étaient élevées principalement du fait d'une subvention de MACS dopée afin de faire face à la crise COVID et au premier confinement qui affectait directement l'activité SAAD.

La subvention de MACS en 2021 permettant l'équilibre du budget du CIAS et du SAAD est attribuée pour un montant de 1 275 000 € (contre 1 570 000 € en 2020), pour maintenir le niveau avant COVID.

Le chapitre 70 relève principalement des contributions payées par les gens du voyage pour l'occupation de leur emplacement sur les aires. Le budget 2021 a été remonté à un niveau plus proche des réalisations.

Les dépenses 2021 sont elles aussi abaissées.

Sur le chapitre 011, la baisse correspond aux réaffectations des dépenses réelles entre CIAS et SAAD ainsi qu'aux restrictions budgétaires imposées par les difficultés d'équilibre.

Enfin, les charges de gestion courante représentent en grande majorité la subvention d'équilibre au SAAD.

Les charges de personnel évoluent à la baisse du fait d'une réorganisation interne de la direction du CIAS. Le nouveau directeur a intégré les effectifs en janvier 2021, la charge comptable de deux agents devrait être transférée au budget principal de MACS avant la fin de l'année.

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2020	2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	225 926,00	190 570,15
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	477 590,00	473 650,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 616,00	4 030,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 069 833,46	854 386,32
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	87 600,00	100,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	37 000,00	1 700,00
Total Dépenses		1 902 565,46	1 524 936,47
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	115 576,46	22 636,47
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	44 940,00	49 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 731 999,00	1 438 200,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,00	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	10 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	5 000,00
Total Recettes		1 902 565,46	1 524 936,47
Solde Fonctionnement		0,00	0,00

Sur le plan des investissements, les principales dépenses d'équipement nécessaires aux aires des gens du voyage sont financées par la Communauté de communes de MACS. En revanche, trois opérations distinctes sont identifiées, créées et financées par le CIAS :

- Les investissements liés à l'administration générale
- Les investissements techniques et pédagogiques des aires des GDV
Il s'agit du matériel et de l'outillage nécessaires aux agents de terrain pour l'entretien régulier des aires mais aussi de travaux, des installations ou du matériel à des fins pédagogiques sur les aires.
- Les investissements nécessaires à l'activité du SAAD
 - Remplacement « Swing »
L'outil Swing permet aux auxiliaires de vie de valider dès le début et la fin des interventions les prestations. L'éditeur de Swing (Divalto), cesse la distribution de cet outil à compter du 31 janvier 2021. Le remplacement proposé par l'ALPI est donc une nécessité afin de maintenir la qualité de service, voire de l'améliorer.



- Nouvel outil de cartographie

Dans les outils du SAAD, un outil de cartographie permettant l'optimisation des déplacements est déployé. Ce dispositif permettra, lors de la réalisation des plannings, de faire un rapprochement quotidien semi-automatique voire automatique des adresses des bénéficiaires afin d'optimiser les déplacements.

- Nouvelle option « Modulation »

Un projet d'annualisation des salaires des auxiliaires de vie est en cours. Cet outil de modulation permettra de gérer la « banque d'heures » des auxiliaires de vie afin de suivre au plus près cette annualisation.

- Poursuite équipement smartphone des AAD

La flotte du SAAD est vieillissante. Afin de permettre la mise en œuvre de nouveaux outils (remplacement de Swing, scan de puces RFID et non plus de QR-Code, etc.), il est nécessaire de finaliser le remplacement de la flotte débuté en 2020.

Ces dépenses d'équipement sont financées sur les fonds propres du CIAS constitués antérieurement. Ces fonds propres sont identifiés sur le budget par le résultat d'investissement reporté qui se reconstitue par l'intermédiaire des amortissements annuels.

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2020	2021
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00	10 000,00
997	SERVICE AIDE A DOMICILE	0,00	26 000,00
998	INVESTISSEMENT TECHNIQUE GDV	31 000,00	20 000,00
999	INVESTISSEMENTS ADMINISTRATION GENERALE	72 913,65	57 987,66
Total Dépenses		113 913,65	113 987,66
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	93 077,65	99 957,66
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 616,00	4 030,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 220,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00	10 000,00
Total Recettes		113 913,65	113 987,66
Solde Investissement		0,00	0,00



Ce budget est soumis à la nomenclature M22 applicable aux établissements publics sociaux et médicaux-sociaux. Le budget annexe du SAAD recoupe toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement directement liées au service d'aide à domicile qui vise la mise en œuvre d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Conformément aux orientations budgétaires, le total des dépenses prévues s'élève en 2021 à 4,2 M€ tout comme en 2020. Cependant, des évolutions importantes ressortent d'une année à l'autre. Il est alors important d'en rappeler les éléments de variation.

Sur le chapitre 011 des charges à caractère général (+ 6 %) :

- Des charges de fonctionnement ont été réaffectées car anciennement mandatées sur le budget principal du CIAS. Afin d'afficher et d'analyser un coût réel du service chaque charge est affectée au budget concerné (ex : frais d'affranchissement),
- Les frais de déplacement sont évalués à 175 K€ contre 100 K€ en 2020 du fait de la revalorisation du forfait de déplacement des aides à domicile à l'intérieur de leur résidence principale,
- La participation nouvelle au programme XL Autonomie pour un montant de 9 600 €,
- La mise en place d'actions de « sous-traitance » en cas de besoin sur les prestations d'aide à domicile pour un montant évalué à 5 850 €.

Sur le chapitre 012 (- 1.5 %), la masse a été estimée sur la base d'une activité évaluée en recette à hauteur de 136 877 heures et un taux de « productivité » de 68 %.

En recette, le SAAD voit ses prévisions 2021 de facturation inférieures à celles de l'an dernier. En effet, 136 877 heures facturables ont été prévues, résultant de la projection de réalisation sur la base de la moyenne des trois derniers mois de 2020.

Cet équilibre de section de fonctionnement n'a été possible que par le report de résultat 2020.

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2020	2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	195 300,00	259 364,29
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 961 940,00	3 892 337,36
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	79 277,00	77 100,00
Total Dépenses		4 236 517,00	4 228 801,65
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	291 753,71
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	90 000,00
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	3 066 000,00	3 002 911,62
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	1 043 017,00	843 136,32
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	7 500,00	1 000,00
Total Recettes		4 116 517,00	4 228 801,65
Solde Fonctionnement		0,00	0,00

En section d'investissement, seul le report N-1 est à financer en 2021. Le changement de méthode comptable entrainera l'extinction de cette section sur le SAAD.



Investissement

Chapitre voté	Libellé	2020	2021
		ID : 040-200009868-20210329-290320212C1-BF	
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	8 817,64
Total Dépenses		0,00	8 817,64
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	8 817,64
Total Recettes		0,00	8 817,64
Solde Investissement		0,00	0,00

Titre III - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2021

Le budget total du CIAS et du SAAD en investissement et fonctionnement s'élève en 2021 à plus de 5,8 M€.

Budget	Libellé	Budget Primitif	Report de Crédit	Total Budget
07	CIAS MACS	1 524 936,47	0,00	1 524 936,47
08	SAAD	4 228 801,65	0,00	4 228 801,65
Total Fonctionnement		5 753 738,12	0,00	5 753 738,12
07	CIAS MACS	113 987,66	0,00	113 987,66
08	SAAD	8 817,64	0,00	8 817,64
Total Investissement		122 805,30	0,00	122 805,30
TOTAL		5 876 543,42	0,00	5 876 543,42

La participation de MACS a été redescendue au niveau de 2019, avant COVID, mais à cette période la situation financière s'était déjà détériorée.

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire 2021 en janvier dernier, l'objectif de l'année 2021 réside dans la définition de la politique sociale souhaitée et l'évaluation la subvention d'équilibre cible.